

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU BILAN DE L'EXPERIMENTATION DU RATTACHEMENT PRINCIPAL DU LABORATOIRE BXSE AUX DEPARTEMENTS CHANGES ET ECOR

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu l'avis de la commission des statuts ;

Vu le bilan de l'expérimentation du rattachement du laboratoire BxSE aux départements de recherche ECOR et CHANGES ;

Considérant l'expérimentation de double rattachement du laboratoire BxSE aux départements de recherche ECOR et CHANGES mise en place du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;

Considérant le besoin de visibilité scientifique et institutionnelle de BxSE et des départements ECOR et CHANGES .

Considérant l'arrivée à terme de l'expérimentation de double rattachement et le souhait de la prolonger ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation du bilan

Le bilan de l'expérimentation du double rattachement du laboratoire BxSE aux départements ECOR et CHANGES, tel qu'annexé à la présente délibération est approuvé.

Article 2. Approbation de la prolongation du double rattachement

La prolongation jusqu'au 31 décembre 2028 du double rattachement de BxSE aux départements ECOR et CHANGES est approuvée.

Article 3. Publication

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 4. Exécution

La direction générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à majorité des votes
exprimés (31 votants)
Contre : 0
Abstentions : 1
Pour : 30

Dean LEWIS,
Le président du conseil d'administration.

